

BULLETIN DE SERVICE

Date de publication : 14 juin 2013

Bulletin numéro : PSB-10

Subject : Arrêt automatique après 14 heures

Statut : Consultatif

Identification:

Vigil AAD II Multimode (modèle civil) à partir du numéro de série 26172 inclus.
Date de fabrication: à partir du 12-11 (**mm-aa**) **inclus**
Version du logiciel principal: 2.50 et plus (ver. 2.50 et plus)

Origine:

Il y a eu des cas où des parachutistes ont oublié d'éteindre leur Vigil II multimode (avec les numéros de série inférieurs à 26172) avant de quitter une zone de saut et dont le saut suivant était dans une zone de saut différente, et qui ensuite ont oublié de les éteindre et de les rallumer au niveau du sol des nouvelles zones de décollages.

Dans de telles circonstances, leur Vigil II Multimode (avec les numéros de série inférieurs au 26172) est entré et resté dans un «statut Airborne» et, dans certains cas, ont même activés, dû à la différence dans les altitudes de référence du sol.

La cause sous-jacente de ces cas est que ces parachutistes n'ont pas suivi les instructions indiquées dans le manuel du Vigil II multimode (voir pages 8 & 21) pour éteindre et rallumer les unités. Voir également le Bulletin d'information: Vigil en état "Airborne" et le manuel de mai 2009 (annexe 1 ou http://www.vigil.aero/files/images/Airborne_Bulletin_Status_.pdf).

Pour éviter la reproduction d'«états Airborne» et une activation intempestive de votre Vigil II causée par une mauvaise référence, AAD NV / SA a inclus une modification dans le logiciel principal (v. 2,50) dans les unités Vigil multimodes II de S / N 26176 et supérieur. Avec le logiciel principal modifié (v. 2,50) installé, le Vigil II Multimode s'éteindra **TOUJOURS** automatiquement 14 heures après son allumage.

A partir du numéro de série 26176, A.A.D. NV / SA a également ajouté le flyer «être Vigil-ant » (voir annexe 2) à chaque Vigil II multimode qui a été produit par l'entreprise. Dans le premier paragraphe du flyer "être Vigil-ant", il est dit que vous devez **TOUJOURS** arrêter manuellement votre Vigil à la fin de la journée, et que cela doit être certainement fait **avant** de quitter la zone de saut!

Entrée en vigueur:

Etant donné que ce changement du logiciel principal n'influence pas la fonctionnalité du Vigil II multimode à part qu'il s'éteindra **TOUJOURS** automatiquement 14 heures après avoir été allumé dans la plupart des cas, aucune action de l'utilisateur n'est nécessaire.

Toutefois, les utilisateurs du Vigil II Multimode qui utilisent des unités avec le numéro de série 26176 et plus doivent être conscients qu'**en raison de l'arrêt automatique et fixe après 14 heures que si une période de saut dépasse 14 heures à partir du moment de l'allumage de l'unité, l'appareil s'éteindra, même durant un saut.**

Cela signifie qu'un parachutiste qui prévoit une période de saut qui est supérieur ou égale à 14 heures devrait éteindre son Vigil et ensuite le rallumer, avant l'expiration de la période des 14 heures après allumage, pour réinitialiser la période des 14 heures afin d'éviter un arrêt automatique, qui pourrait le laisser sauter avec un Vigil II multimode éteint.

Un sauteur qui prévoit une période de saut qui est supérieur ou égale à 14 heures devrait éteindre son unité et ensuite la rallumer, avant l'expiration de la période des 14 heures après que l'unité n'a été allumée, pour réinitialiser la période des 14 heures avant que l'arrêt automatique ne se produise.

Date d'entrée en vigueur: comme demandé par les conditions d'utilisation.

Autorité:

Jo Smolders
Managing Director

Edwin Bollaerts
Office Manager

AAD sa/nv

Bld A.Reyers, 193
1030 Brussels – Belgium – Europe
+32 2 732 65 52 – Fax : +32 2 736 06 27
www.vigil.aero - willy@vigil.aero - info@vigil.aero

Vigil America, inc.

1400 Flightline Blvd suite C
Deland, FL 32724
+386 736 8464 – Fax : +386 736 8468
www.vigil.aero - candace@vigil.aero

Distribution de ce bulletin de service consultatif inclus, mais pas exclusivement:

- Tous les propriétaires identifiés de Vigil II Multimode à partir du numéro de série 26172 inclus.
- Tous les distributeurs d'AAD.
- Parachute Industry Association.
- Toutes les publications en rapport avec le parachutisme.
- Toutes les associations et fédérations identifiées du parachutisme.
- Tous les clubs aero nationaux, section parachutisme.
- Comité technique IPC.